

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du  
vendredi 1<sup>er</sup> juin 2007**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

Membres présents : TEXIER M.; DELPRAT A.; RIVALLAND H.; JOSSO M.J.; VRIGNAUD G.; DENIS P. ; VAILLANT M. ; CHATAL A.; LE GENTIL J.F. ; CIMAROSTI D. ; MARCHAND B. ; GUENEGO A.; LE FLOCH C..

Absents et excusés : BELLINOT C. ; BASTIEN P. pouvoir à P. DENIS; RIVAL E. pouvoir à RIVALLAND H. ; COUSIN P. pouvoir à VRIGNAUD G.

Madame Vaillant est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations qui ont été prises le 20 avril dernier. Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de ce conseil.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants : Subvention à l'Office Intercommunal des Sports, travaux d'isolation acoustique du bâtiment d'Accueil Périscolaire, création d'un groupe de travail chargé de choisir le mobilier de restauration scolaire, emploi d'un saisonnier aux Services Techniques.

**BATIMENTS**

➤ *Décisions d'attribution des lots VRD et charpente du marché d'extension de l'école publique*

Monsieur Rivalland, adjoint aux bâtiments, présente un récapitulatif des coûts estimés des travaux aux différentes étapes de l'élaboration du projet d'extension :

- L'étude de programmation prévoyait un montant de travaux de 546 000.00 €HT
- Le cabinet AGORA a présenté un APS (Avant Projet Sommaire) avec un coût prévisionnel de 625 000.00 €HT.

Explications : - Les surfaces sont un peu plus importantes que celles prévues lors de la programmation

- Le programmiste avait sous-estimé le coût de l'aménagement des espaces extérieurs

- Le programmiste avait prévu que l'estimation de la structure préau-liaison était hypothétique et que le coût varierait en fonction de l'architecture retenue et des surfaces réalisées (le programme prévoyait 175 m<sup>2</sup>, l'APS 220 m<sup>2</sup>. L'architecte a prévu une entrée d'école « marquée » par la structure d'auvent)

- Le Conseil Municipal a validé l'APD (Avant Projet Détaillé) le 2 février 2007 pour un montant de 589 850.00 €HT.

Explications : - Moins-value par rapport à l'APS : suppression du préau élémentaire et du local jeux

- Plus-value par rapport à l'APS : Fondations en longrines et modification importante des réseaux à effectuer suite aux études techniques.

- o Le cabinet AGORA a présenté au stade PRO-DCE (Projet - Dossier de Consultation des Entreprises) un montant prévisionnel de 630 434.78 €HT, soit 6.88 % supérieur à l'estimatif APD.

Explications : - Quelques travaux supplémentaires ont été intégrés après l'APD : la nécessité de placer un portail pour le futur secteur élémentaire, un réseau en attente pour sonnette et éclairage, la mise en place de plusieurs volets roulants supplémentaires et la motorisation de ceux-ci avec commande centralisée, le souhait de prévoir un accès de chantier par la route sans accès par le parking existant.

- L'estimation APD était assortie d'un taux de tolérance de 3%
- L'estimation APD était établie valeur septembre 2006, alors que l'estimation PRO-DCE est établie au moment de l'appel d'offres, soit valeur février 2007. Une actualisation d'environ 2% a donc été prise en compte.

- o Résultat des appels d'offres :

		Estimatif PRO-DCE 754 000.00 €TTC	Estimatif APD 705 460.60 €TTC
Sans modification du projet	763 438.41 €TTC	+ 1.26 %	+ 8.22 %
Avec modifications du projet	754 396.63 €TTC	+ 0.05 %	+ 6.94 %

Les modifications apportées au projet consisteraient à remplacer le revêtement extérieur Trespa par un revêtement Max à fixations visibles (- 1702.81 €TTC), à poser un bac acier simple sans étanchéité sur le passage couvert et l'auvent (- 2040.09 €TTC), à remplacer la charpente métallique des préau, passage couvert et auvent par une charpente bois.

Monsieur Rivalland présente ensuite le résultat des dernières consultations relatives aux marchés de travaux d'extension de l'école maternelle. Les lots VRD et Charpente n'avaient pas été attribués après les appels d'offres car déclarés infructueux. Des consultations en procédure adaptée ont été réalisées auprès de diverses entreprises pour réussir à obtenir des offres satisfaisantes.

Pour le lot VRD il est proposé de retenir l'offre de la société STPM de Ploëren pour un montant de 58 605.12 €TTC. Unanimité.

Pour le lot Charpente une nouvelle solution a été étudiée pour la structure des préaux et passages couverts, dans le but de trouver une meilleure offre financière que celles proposées aujourd'hui en structure métallique. Une offre en structure bois a été faite : elle est intéressante financièrement, mais modifie l'esthétique du projet. Cette offre mérite un examen plus approfondi du maître d'œuvre afin qu'il présente des esquisses des 2 solutions et qu'il se prononce sur les qualités techniques et esthétiques de la structure bois. Le Conseil Municipal donne donc mandat au groupe de travail en charge du dossier pour effectuer le choix en fonction des arguments qui seront avancés par l'architecte.

➤ *Acquisitions informatiques et mobilières pour l'école du Ruisseau Blanc : attribution des marchés*

Monsieur Rivalland rappelle que l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2007 nécessite l'acquisition de matériels informatiques et de mobiliers. Les choix opérés en commission suite aux appels d'offres sont les suivants :

- INFORMATIQUE : La société HGI de Guérande a été retenue pour un montant de 3456,69 €TTC, qui correspondent à l'installation de 3 ordinateurs supplémentaires, d'un vidéo projecteur et de casques multimédia.
- MOBILIER : la commission a décidé de retenir 3 fournisseurs :
  - WESCO pour un montant de 454,77 €TTC (jeux)
  - DELAGRAVE pour un montant de 3196,11 €TTC (tables, bureau, fauteuil, tableaux, rangements)
  - UGAP pour un montant de 365,45 €TTC (Couvertures, draps, patères)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les choix proposés par la commission.

➤ *Travaux d'isolation acoustique du bâtiment d'accueil périscolaire*

Monsieur Rivalland informe que la commission Bâtiments a décidé de retenir la société « Le Touze » comme fournisseur des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux d'isolation acoustique du bâtiment d'accueil périscolaire. Le coût total des matériaux est de 7 857,74 €TTC. Le Conseil Municipal approuve ce choix à l'unanimité.

Monsieur Vrignaud, adjoint à la voirie et aux espaces verts, informe également qu'un projet d'aménagement du terrain en acquisition auprès du bâtiment est à l'étude. Un chiffrage des travaux envisagés devra être effectué et il faudra consulter les exploitants des locaux. Certains travaux pourraient toutefois être réalisés en urgence car les enfants des classes maternelles de l'école publique intégreront ces locaux pendant les dix derniers jours de l'année scolaire.

## **FINANCES**

➤ *Convention de partenariat avec la Fédération d'animation rurale des Pays de Vilaine*

Aline Guénégo, conseillère déléguée à la jeunesse, présente le fonctionnement des activités dédiées à la jeunesse, encadrées par la Fédération d'animation rurale des Pays de Vilaine.

Il est proposé de valider un avenant à la convention de partenariat qui lie les communes de Camoël, Férel et Pénestin à la Fédé, ainsi que l'avenant détaillant les participations financières de chaque commune au titre de l'année 2007. Unanimité.

### ➤ *Renouvellement de la ligne de crédit*

Monsieur Delprat, adjoint aux finances, présente l'appel d'offres réalisé : quatre établissements bancaires ont été consultés pour ouvrir une ligne de trésorerie (Dexia, Caisse d'Épargne de Bretagne, BCME et Crédit Agricole du Morbihan). Le Crédit Agricole du Morbihan a proposé la meilleure offre, dont les conditions sont notamment : ouverture de crédit de 500 000.00 €, au taux de T4M+0.08%. Unanimité pour retenir l'offre du Crédit Agricole.

### ➤ *Révision des loyers des locations communales*

Monsieur Delprat rappelle que les baux contractés avec les locataires des studios situés place de la mairie autorisent une revalorisation annuelle des loyers dans la limite maximale de l'augmentation du coût de l'indice de référence des loyers au cours de la dernière année civile, soit 3.23 % pour cette année. Il est proposé de voter une augmentation de 3.23%. Unanimité.

### ➤ *Fixation des tarifs de la Prestation pour Services Rendus*

Monsieur Delprat rappelle que les tarifs retenus pour l'année 2006 étaient de 137.00 € + 42.20 € par installation supplémentaire. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2007 :

- 143.00 € pour la première installation
- 44.00 € pour les installations suivantes

### ➤ *Subvention à l'OIS (Office Intercommunal des Sports de Guérande)*

Monsieur Cimarosti, adjoint délégué à la vie associative, présente la demande formulée par l'OIS. Il rappelle qu'un encadrement de certaines activités, identique à celui assuré par le Conseil Général de Loire-Atlantique, nécessite l'approbation et le financement du Conseil Général du Morbihan.

Vote à l'unanimité pour accorder une subvention de 65.00 €.

## **VOIRIE – ESPACES VERTS**

### ➤ *Informations diverses*

Monsieur Vrignaud, adjoint à la voirie, informe qu'une consultation est actuellement en cours pour acquérir une remorque pour les Services Techniques. Un agent des Services Techniques, tout ayant un permis de conduire Poids lourds, n'aurait pas le droit de conduire le tracteur avec la remorque car il est nécessaire de disposer du Permis de Conduire Super-lourd. Monsieur Le Maire propose donc que le Conseil donne un accord de principe au financement de la formation nécessaire à l'obtention de cette qualification. Unanimité.

Monsieur Vrignaud informe également qu'un saisonnier a été recruté pour assurer différents travaux aux services techniques pendant l'été.

### ➤ *Orientations générales du plan de désherbage communal*

Monsieur Vrignaud rappelle que la commune est en phase d'élaboration d'un plan de désherbage. Celui-ci devra identifier les zones à risques pour l'utilisation des produits phytosanitaires et en conséquence adapter un mode de traitement des espaces communaux (voirie et espaces verts) respectueux de l'environnement.

Mais avant de déterminer les modes d'actions pour entretenir la voirie et les espaces verts, il faut connaître ce que à quoi la commune souhaite aboutir : certaines pelouses pourront-elles restées naturelles ? D'autres devront-elles être traitées de façon stricte ? Supportera-t-on quelques « mauvaises herbes » à la jointure des trottoirs ou au pied des murs ? Certains secteurs doivent-ils avoir un traitement différent d'autres ? ...

Les réponses à ces questions détermineront les modes d'interventions des services techniques : l'utilisation des produits phytosanitaires est d'une efficacité particulière, notamment en économie de moyens humains et techniques. La restriction de l'utilisation de ces produits entraîne ipso facto un besoin supplémentaire de ces moyens pour arriver à un résultat identique. Les choix opérés quant à l'aspect de nos espaces communaux devront bien entendu en tenir compte.

Il est proposé aux Conseillers d'observer les secteurs à traiter de la commune. Il est effectué un recueil de tous les avis des conseillers municipaux sur l'aspect que chacun de ces secteurs devrait avoir en fonction des critères esthétiques mais aussi des contraintes environnementales ou financières qu'entraîne un entretien intensif. La compilation de ces avis orientera les options à retenir pour le plan de désherbage.

## **INTERCOMMUNALITE**

### ➤ *CAP Atlantique : présentation des résultats du Pré-diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du SCOT*

Monsieur Delprat, adjoint à l'urbanisme, rappelle aux conseillers municipaux qu'ils avaient été consultés en fin d'année 2006 pour donner leur avis sur les enjeux relatifs au territoire de CAP Atlantique. Monsieur Delprat présente la synthèse des résultats qui a été produite.

## **ADMINISTRATION**

### ➤ *Désignation d'un correspondant « pandémie grippale »*

Le plan gouvernemental 2006 de lutte contre la pandémie grippale prévoit d'associer étroitement les communes, et en particulier le maire, à la gestion et à

la prévention des pandémies grippales. Le préfet demande qu'un correspondant spécifique soit désigné afin qu'il soit intégré au plan départemental de lutte. Monsieur Delprat est désigné correspondant pandémie grippale auprès de la Préfecture.

➤ *Tirage au sort des jurés d'assises*

Ainsi que le prévoit la réglementation, il est procédé au tirage au sort annuel, à partir de la liste électorale, des personnes susceptibles d'être appelées dans par la cour d'assise de Vannes pour siéger en tant que juré :

- Monsieur Jean-Yves FLOHIC, 23 rue du Puits
- Monsieur Paul Morice, Kervezo
- Monsieur Laurent Caro, Kerabin.

## **QUESTIONS DIVERSES**

➤ *Mobilier du restaurant scolaire : désignation d'un groupe de travail*

Un groupe de travail sera chargé d'examiner les différents choix possibles de mobilier pour la restauration scolaire. Il est composé de Patrick Denis, Madeleine Vaillant, Marie-Jo Josso et Annick Chatal.

➤ *Informations diverses*

Monsieur Le Maire informe qu'un projet de containerisation des déchets est à l'étude sur le nord du territoire de CAP Atlantique. Chaque foyer pourrait alors disposer d'un container pour y déposer ses déchets.

Monsieur Le Maire rappelle que les nouveaux arrivants sur la commune seront reçus à la salle polyvalente le vendredi 15 mai à 19h00.

Monsieur le Maire informe que le vernissage d'une exposition de peinture réalisée par les résidents de la maison de retraite aura lieu le vendredi 22 juin à 15h30 en mairie.

Monsieur Vrignaud informe que la fête de la musique aura lieu le vendredi 22 juin à partir de 20h00 à Camoël.

Monsieur le Maire informe qu'une limitation de vitesse à 70 km/h a été instaurée par le Conseil Général sur la route départementale 34 à hauteur du bourg.

Fin de la séance à 23h00